



LE SERVICE PUBLIC territorial  
C'EST UN bien PUBLIC

Le 30/07/2007

## TEMPS DE TRAVAIL...

### COMITE TECHNIQUE PARITAIRE...

#### CASDIS 40...

Les conclusions des négociations ont abouti lors des dernières réunions du CTP, le mercredi 25 juillet dernier et point final, au Conseil d'Administration du SDIS le 27 juillet dernier ; instances où les représentants du personnel ont fait valoir vos avis et surtout sauvegarder ce qui avait pu être négocié au travers du groupe de travail, composé de toutes les composantes syndicales présentes au sein du SDIS des Landes et qui a été officialisé par le Président lors du CA...

#### CTP :

Y assistaient :

-**Robert CABE, J- Claude DEYRES** (qui a quitté la réunion avant le vote, tout en apportant sa voix à la proposition de l'administration !!! *Quid du Règlement Intérieur du CTP ? Quid si les représentants du personnel en faisaient autant ?*), **Charles MAUVOISIN, Vincent LESPERON** pour les élus...

-**Colonel Olivier BOURDIL, Lt-Colonel Richard DESBYES, Pierre BROULHET, Béatrice GORIUS** pour l'administration...

-**Cne Martine LABORDE, Dominique MUCCI** pour le SNSPP ;

-**Richard DEMONSAIS, Michel DUBARBIER** pour le CGT et **L DENGHILHEM** à titre d'expert CGT

-**Francis ARRUABARENA** pour SUD

Une ouverture de séance quelque peu houleuse pour les représentants du personnel, notamment D MUCCI pour le SNSPP... Il fallait bien s'attendre à une salve « présidentielle » après le résultat de la Cour d'Appel... Ce fût fait, avec en plus l'argument « choc » précisant aux représentants du personnel que s'ils devaient aller à l'encontre des propositions de l'administration issues du groupe de travail, il proposerait ni plus ni moins la proposition initiale du SDIS, à savoir des reversions majoritaires sur des 8 heures en mars, avril, mai et septembre...

Vos mandants, qu'il s'agisse du SNSPP, de SUD ou de la CGT, sont tous intervenus et argumenter pour :

- d'une part supprimer ces 8 heures de réversion sur Mars et par ailleurs pour au moins les border au minima...
- supprimer les horaires décalés d'embauche sur le CS tête de pole...

L'usage des 8 heures ayant effectivement étaient très limité, le SNSPP a voté **pour** afin d'éviter que les négociations achoppent et qu'au final, après 5 années d'après procédures administratives, même si le temps de travail aura baissé, que les collègues n'aient pas plus de trajet à faire qu'auparavant ... La CGT et SUD ont voté **contre**...

*(Ce qui ne doit en rien altérer l'osmose qui doit prévaloir au sein de ce groupe de travail et intersyndical, chaque organisation se prévalant de ses propres valeurs, charge à chacune des composantes d'œuvrer pour une bonne entente afin de faire évoluer les dossiers landais qui tiennent à cœur aux personnels du SDIS des Landes, SPP, PATS et SPV, quitte à filtrer les tracts nationaux qui amènent plutôt une vindicte néfaste, voire trop souvent des attaques personnelles...)*

Le CTP a donc émis un avis favorable sur cette proposition de nouveau temps de travail...

En fin de réunion, **D. MUCCI** et **L.DENGUIHLEM** demandait au **Président Robert CABE**, une réunion dès le retour de ses congés afin d'évoquer tous les aspects sociaux initiés au travers de ce groupe de travail et pour lesquels aucune réponse n'aura été apportée, sous prétexte légitime qu'il s'agisse de l'unique responsabilité du président, soit pour agenda et timing surbooké de celui-ci en pleine feria montoise, ce qui semble pouvoir l'être aussi dans nos terres festives !!!

### CASDIS :

Changement d'attitude et remerciements du Président et du DDSIS pour l'esprit constructif qui a prévalu au sein du groupe de travail...

Une projection retraçant l'avancée des négociations a été présenté aux membres du CA du SDIS des Landes et un avis unanime a validé le projet de temps de travail qui sera officialisé au 01 septembre...

Dans l'après-midi, **D MUCCI** rencontrait le **DDSiS** pour lui soumettre le fait des gardes déjà programmées en août pour des SPV s'étant rendu disponibles et proposait de les maintenir, ce qui soulagerait d'autant les planning des SPP, notamment les week-end , ce qui a été validé...

Une note de service sera présenté au groupe de travail pour amendement et validation dès la semaine 32...

*Le compteur temps, qui aura démarré le 01 janvier 2002, s'arrêtera donc au 31 août 2007, même si un recours en Conseil d'Etat a été évoqué en CA et fera suite à l'avis des conseillers juridiques du SDIS des Landes, qui apparemment se réservent encore aujourd'hui sur cette opportunité, sachant que celui-ci n'est en rien suspensif et que la Cour de Cassation ne juge sur la forme et non pas sur le fond et n'apportera donc aucune réponse concrète sur la légalité des gardes 12/10 landaises, même si pour les représentants du personnels, la lecture et compréhension du Décret du 31/12/2001 paraissait limpide, mais n'est pas DAF qui veut...*

*Il s'agit là des débats de demain, d'où l'importance d'être sans doute différents dans l'approche, mais surtout solidaires, car cela ne pourra s'entendre qu'au travers de démarches individuelles, pouvant être appuyées par les partenaires sociaux pour les collègues syndiqués...*

*Soyez assurés de l'engagement de vos mandants syndicaux respectifs et des communiqués vous seront transmis en temps opportun ...*

Pour le SNSPP

Pour la CGT

Pour SUD.SDIS40

Pour FNA

D. MUCCI

L. DENGUIHLEM

JB. APPARICIO

C. LAMOTHE